

Groupement Technique  
Français contre l'Incendie

## Groupe de travail « calfeutrements de pénétration »

### Domaine d'application des calfeutrements de pénétration

Le calfeutrement de pénétration s'inscrit dans le domaine de la protection passive contre l'incendie et a pour but de restituer le degré de résistance au feu d'un élément traversé.



Lorsqu'une ouverture est créée dans un élément séparatif ayant un degré de résistance au feu, celle-ci doit être rebouchée avec un **système pos-sédant un procès-verbal de classement de résistance au feu (arrêté du 3 août 1999)** c'est cela qui est appelé un calfeutrement de pénétration.

Il existe 5 types principaux de produits de calfeutrement coupe-feu :

- les panneaux de laine de roche enduits d'un revêtement intumescent ou ablatif,
- les mortiers sans retrait,
- les mastics et les mousses,
- les sacs
- les presses étoupes et les colliers pour tuyaux.

Tous les produits doivent d'une façon ou d'une autre assurer :

- **l'étanchéité à froid aux fumées et aux gaz,**
- **l'étanchéité à chaud aux flammes** même en cas de disparition des éléments traversants, c'est notamment à ce niveau que l'intumescence joue un rôle important en se substituant aux éléments traversants qui disparaissent.
- **l'isolation thermique entre les 2 cotés du recoupement coupe-feu.**

### Mise en œuvre des produits

Les produits doivent être appliqués conformément aux **fiches techniques des fabricants** et selon le "**guide professionnel de mise en œuvre des systèmes de calfeutrement de pénétration**" approuvé récemment par le Groupement Technique Français contre l'Incendie et ses partenaires.

### Réglementation incendie

A ce jour la réglementation incendie et plus particulièrement **l'arrêté de résistance au feu des produits, éléments de construction et d'ouvrage du 3 août 1999** précise que :

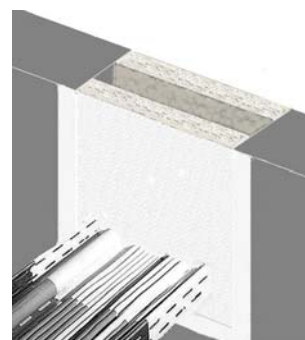
- Le calfeutrement doit « **maintenir le degré de résistance au feu d'un élément séparatif dans le zone où celui-ci présente des baies ou trémies rebouchées** » (annexe 9 « calfeutrements de pénétrations, Partie 1 Généralités , §3).
- Le calfeutrement doit, «**au moment de sa mise en œuvre... faire l'objet d'un procès-verbal en cours de validité** » (article 28).

10 rue du Débarcadère  
75852 Paris Cedex 17

☎ : 01 40 55 13 13 📠 : 01 40 55 13 19  
Email: [infos@gtfi.org](mailto:infos@gtfi.org) 🌐: [www.gtfi.org](http://www.gtfi.org)

### Travaux du groupe de travail «calfeutrement de pénétration »

Les participants ont finalisé le premier document sur la **mise en œuvre des systèmes de calfeutrement de pénétration**. Ce guide précise le domaine d'application, l'aptitude du fournisseur de produits, de l'entreprise de mise en œuvre et de son personnel ainsi que les différentes étapes de l'application. Ce texte qui a été discuté avec les différents partenaires de la profession, s'adresse à l'ensemble des acteurs de la construction et en particulier à la maîtrise d'œuvre.



L'implication du Groupe du GTFI dans les travaux normatifs et réglementaires ont permis de suivre l'évolution des normes européennes et en particulier de la Directive des Produits de la Construction ainsi que son impact sur le marché de demain. La lettre “ **GTFI informations** ”, les fréquentes réunions ainsi que les échanges sur l'actualité des techniques, des normes, du marché et de son évolution ont contribué à informer l'ensemble des professionnels du bâtiment des évolutions de la réglementation et de leurs conséquences concrètes.

Le groupe de travail participe à l'élaboration du guide ETAG “fire stopping and fire sealing products”. Ce document référencera les contrôles pour les produits intumescents et les calfeutlements de pénétration dans le cadre de la Directive des Produits de Construction. A travers la présence de nombreux fabricants et applicateurs (ACH – Aquastop DFP – Bio France –Carboline France – Hilti France – Rockwool – SERPIB –SIKA..), les participants ont mené plusieurs actions de promotion qui ont fait connaître l'activité de calfeutrement coupe-feu en organisant des conférences ou en réalisant des articles de presse.

### Rejoindre le groupe de travail «calfeutrement de pénétration »

Echanger avec ses confrères sur l'actualité des techniques, des normes, du marché et de son évolution.

Connaître et faire reconnaître l'activité de calfeutrement coupe-feu en organisant des conférences ou en réalisant des articles de presse.

Favoriser la bonne pose des systèmes de calfeutrement de pénétration en réalisant un guide professionnel de pose et en le faisant connaître aux installateurs.

Participer à l'évolution de la réglementation auprès des pouvoirs publics en étant présent aux réunions du CECMI , de l'AFNOR et des réunions des laboratoires officiels.

Suivre l'évolution des normes européennes et en particulier de la Directive des Produits de la Construction ainsi que son impact sur le marché de demain.

Rejoindre les membres du groupe de travail dont les compétences sont reconnues dans le domaine de la protection passive contre l'incendie et plus particulièrement dans le domaine du calfeutrement de pénétration.